



## Sous-comité de la technologie de l'information

### Procès-verbal 9

Le mardi 31 mai 2022

participation par voie électronique

---

- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*

**Présents:** Président : Conseiller J. Leiper  
Vice-présidente : Conseiller T. Kavanagh  
Conseillers: C. Curry, G. Darouze, R. King,

**Absents:** Conseiller: T. Tierney

## 2. DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration d'intérêts n'est signalée

## 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal 8 du SCTI - le 29 novembre 2021

3.2 Procès-verbal 8 du SCTI (à huis clos) - 29 novembre 2021 (à être distribué séparément)

CONFIRMÉ

#### 4. BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL

##### SERVICES NOVATEURS POUR LA CLIENTÈLE

#### 4.1 MISE À JOUR DU PLAN DE TRAVAIL DE 2022 DES SERVICES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

ACS2022-ICS-ITS-0002

À l'échelle de la ville

---

**Que le Sous-comité de la technologie de l'information prenne connaissance du présent rapport.**

M. Sandro Carlucci donne une présentation PowerPoint (*conservée au greffe municipal*).

M<sup>me</sup> Valerie Turner, M. Carlucci et M. Jason Barney répondent aux questions sur le plan de travail.

Au terme des discussions, le Comité PREND ACTE de ce point tel quel.

#### 4.2. COMPTE RENDU - DIRECTIVES SUR LA CONNECTIVITÉ

ACS2022-ICS-ST-0002

À l'échelle de la ville

---

**Que le Sous-comité de la technologie de l'information reçoive ce rapport, à titre d'information.**

M<sup>me</sup> Natalie Kahale et M<sup>me</sup> Angela Scanlon donnent une présentation PowerPoint (*conservée au greffe municipal*).

M<sup>me</sup> Turner, M<sup>me</sup> Kahale et M<sup>me</sup> Scanlon répondent à un certain nombre de questions sur les problèmes de connectivité.

Au terme des discussions, le Comité PREND ACTE de ce point tel quel.

4.3. MISE À JOUR DES DONNÉES OUVERTES 2022

ACS2022-ICS-ST-0001

À l'échelle de la ville

---

**Que le Sous-comité de la technologie de l'information prenne connaissance de ce rapport pour information.**

M<sup>me</sup> Natalie Kahale, M. Darrell Bridge et M. Paul Steeves font une présentation PowerPoint (*conservée au greffe municipal*).

M<sup>me</sup> Turner, M. Bridge et M. Steeves répondent à un certain nombre de questions sur les données ouvertes.

Au terme des discussions, le Comité PREND ACTE de ce point tel quel.

**POINTS À HUIS CLOS\***

**MISE À JOUR SUR LA SÉCURITÉ DES TECHNOLOGIES- À HUIS CLOS - DATE DE COMPTE RENDU : AUCUN COMPTE RENDU**

La motion suivante est présentée :

**MOTION N° SCTI 2022 09-01**

Motion de la vice-présidente T. Kavanagh

**Que conformément au Règlement de procédure (n° 2021-24), le Sous-comité de la technologie de l'information (SCTI) se réunisse à huis clos en application de l'alinéa 13(1)a), pour éviter la présence de membres du public lors des discussions au sujet de « la sécurité des biens de la municipalité » et d'une mise à jour verbale sur le dossier de la cybersécurité et des menaces externes, des sujets confidentiels qui ne seront pas rendus publics.**

ADOPTÉE

Le Comité se réunit à huis clos à 11 h 35 et reprend la séance publique à 12 h 04.

À la reprise de la séance publique, le président Leiper indique que le Sous-comité de la technologie de l'information s'est réuni à huis clos pour traiter de la cybersécurité et du contexte des menaces externes, et que ce qui s'est dit lors de cette partie de la réunion est confidentiel et ne sera pas rendu public, comme le prévoit l'alinéa 13(1)a) du *Règlement de procédure*, qui porte sur la sécurité des biens de la municipalité.

Le président précise que pendant cette séance, aucun vote n'a eu lieu, sauf sur la motion de procédure pour lever la séance à huis clos.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 12 h 08.

---

**Coordonnatrice du comité**

**Président**